

Peine dans la collectivité pour une ex-employée

Le Journal de Quebec · 01 mars 2024 · 15

Une ancienne fonctionnaire municipale de la Ville d'Alma a été condamnée mercredi à 20 mois de détention dans la collectivité pour le détournement d'environ 70 000 \$ des coffres de la Ville, montants qui lui servaient à rembourser les dettes de son conjoint.

Johanne Larouche avait plaidé coupable à cinq chefs d'accusation de fraude, d'abus de confiance et d'utilisation de documents contrefaits l'automne dernier. Les faits qui lui étaient reprochés se sont étirés de 2007 à 2021, alors qu'elle était caissière à la Municipalité d'Alma. À son retour en cours mercredi pour les observations sur la peine, les procureurs ont informé le tribunal qu'ils en étaient venus à une entente sur une suggestion commune. La proposition de 20 mois de prison dans la collectivité a été entérinée par le juge Pierre Lortie.

En plus de sa détention à domicile, la femme de 67 ans devra respecter plusieurs conditions durant la probation de trois ans qui lui a aussi été imposée. Une entente de remboursement avec son ancien employeur a également été ratifiée.

Au moment d'enregistrer ses plaidoyers de culpabilité en octobre, la femme avait expliqué que ses délits ont été commis pour permettre le remboursement des dettes de jeux de son conjoint.

Marchand veut partager la vidéo du « coup de torse »

Le Journal de Québec · 01 mars 2024 · 16 · TAÏEB MOALLA

Après avoir lui-même visionné des vidéos de « la supposée altercation » du 6 février entre les conseillers municipaux Steeve Verret et Stevens Mélançon, le maire de Québec réitère qu'il n'y a jamais eu de « coup de torse ».

Bruno Marchand presse le parti d'opposition, Équipe Priorité Québec (EPQ), de permettre aux médias de visionner les images issues de caméras de sécurité.

C'est ce que le maire a mentionné dans une déclaration envoyée aux médias hier en début d'après-midi.

« Après toutes les vérifications légales nécessaires, j'ai pu visionner les vidéos de la supposée altercation. Je ne change pas d'avis. Je peux continuer d'appuyer la version de M. Verret sans problème », a-t-il écrit aux médias au lendemain d'une autre sortie publique où il avançait sensiblement la même chose.

Plus tôt cette semaine, Steeve Verret, conseiller municipal de l'équipe du maire, avait nié tout geste violent et avait même déposé une plainte pour diffamation devant la Commission municipale du Québec contre ses homologues Mélançon (EPQ) et Alicia Despins (de Québec d'abord).

DEMANDE SANS RÉPONSE

Dans sa déclaration d'hier, le maire dit souhaiter rendre les bandes vidéo disponibles « pour un visionnement avec les médias afin d'avoir l'interprétation la plus neutre possible ».

Or, « pour ce faire, l'autorisation de tous les gens impliqués est nécessaire. Nous avons placé une demande à l'équipe de Priorité Québec qui est pour l'instant demeurée sans réponse », regrette-t-il.

D'après lui, « des gens ont vraisemblablement été induits en erreur par certains conseillers municipaux, dont Mme [Alicia] Despins qui n'a jamais assisté à l'événement et qui avait quitté la salle du conseil bien avant. Il est primordial pour nous que l'opinion publique puisse se baser sur des vrais faits et non sur des manoeuvres politiques. On parle de la réputation de gens ici ».

AUTRE VERSION DES FAITS

Hier, en fin d'après-midi, Patrick Paquet, chef d'équipe Priorité Québec (EPQ), a affirmé qu'aucune demande écrite du cabinet du maire n'était parvenue à son parti. M. Paquet s'est cependant dit prêt à ce que les journalistes puissent consulter les enregistrements qu'il a pu lui-même visionner.

Le chef D'EPQ a maintenu qu'il y avait eu un contact physique entre les deux conseillers le soir du 6 février et il a affirmé que les caméras n'avaient pas pu capter huit secondes de l'incident.